

N° 1230
13 OCT. 2013
Pour

ardèche
LE CONSEIL GENERAL

**Direction Générale Adjointe
Solidarités, Education et Mobilités**

Direction Adjointe Santé Famille

Tatiana MOURI
Tél : 04.75.66.79.56
Fax : 04.75.66.78.36
Email : tmouri@ardeche.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection de la Population
A l'intention de Monsieur Dominic NIER
Boulevard du Lycée
07000 PRIVAS

Privas, le 1^{er} octobre 2013

Objet : Avis technique PMI concernant l'accueil d'enfants de moins de 6 ans au CLSH
Association du GOLLA, Château du Grand Mûrier 07100 Annonay.

Monsieur l'Inspecteur,

J'émet un avis favorable pour l'accueil de 24 enfants âgés de 3 ans révolus à 6 ans et à condition que les enfants de 3 ans soient scolarisés, dans le cadre du centre de loisirs sans hébergement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
Et par délégation,
L'infirmière Coordinatrice Départementale


Tatiana MOURI

Copie transmise pour information à :
J.THOMASSIN, Adjointe Santé Famille, UT Nord
Directeur du Centre de loisirs
PJ :
CR de visite

Département de l'Ardèche

17 JUL. 2013

ARRIVEE

ardèche
LE CONSEIL GENERAL

EXPEDITEUR

C ARCHIER, Infirmière Puéricultrice PMI
I LONGUEVILLE, Infirmière Puéricultrice PMI

DESTINATAIRE

Tatiana MOURI , Cadre de Santé Coordinatrice PMI

Unité Territoriale Nord

CMS D'Annonay, 2 bis rue du Bon Pasteur
07100 ANNONAY

Sous couvert de :

Me le Docteur THOMASSIN , Medecin Territorial Santé
Famille

Le 12 juillet 2013

COMPTE RENDU DE LA VISITE EFFECTUEE
DANS LE CADRE D'UNE REACTUALISATION DE L' AGREMENT PMI
POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS
AU CLSH DU GOLLA (CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT)

Le GOLLA avait déjà sollicité la PMI en 2001 pour étendre l'accueil des enfants âgés de 4 à 6 ans dans le cadre du centre de loisirs sans hébergements.

Ce second rapport étudie la demande de réactualisation de l'agrément PMI pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans au Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH). Nous avons donc effectué une visite le 18/06/2013. Nous avons été reçu par Florie DUMAS et Djamel BAÏBA, directeurs pour les mois de juillet et août 2013.

I-DESCRIPTIF :

Le GOLLA est situé dans un grand parc entièrement clôturé.

Il se compose de plusieurs bâtiments. Certains bâtiments sont affectés à l'accueil de loisirs pour l'accueil sans hébergement : péri-scolaire, demi-journée, journée et les vacances scolaires. D'autres sont réservés à l'accueil avec hébergement de nuit : un bâtiment avec des chambres sur 2 étages, un bâtiment pour la restauration et deux salles polyvalentes.

Depuis 2001, nous avons pu constater que la salle d'activités des petits avait été améliorée : un parquet a été posé ainsi que des casiers pour déposer les chaussures. Des coins de lecture, dînette et autres activités ont été créés. Les directeurs nous mettent en avant la spécificité aboutie pour cette salle réservée aux tous petits.

II- LE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENTS :

Le CLSH fonctionne depuis 1966. Il est prioritaire sur l'hébergement de nuit.

A- Le type d'accueil :

Le CLSH propose un accueil à la demi-journée ou journée pour les enfants âgés de 4 à 14 ans. La capacité maximale d'accueil est de 24 enfants, pour les 4- 6 ans et de 30 enfants pour les 6-8 ans .

• Conditions pour les enfants âgés de 3 ans :

Un accord avait été validé pour l'accueil des enfants âgés de 3 ans, sous condition qu'un frère ou sœur aîné(e) soit inscrit au CLSH. De plus, pour ces enfants âgés de 3 ans l'accueil est uniquement proposé en demi-journée.

A l'occasion de cette visite, le GOLA souhaiterait une modification des conditions d'accueil pour les enfants de 3 ans. Leurs années d'expérience leur permettent de penser que l'accueil des enfants âgés de 3 ans (dans leur quatrième année) pourrait être autorisé sous condition que l'enfant soit scolarisé et non plus sous condition que celui-ci est un frère ou une sœur aîné(e) accueilli au CLSH. Ceci répondrait à la demande de certains parents qui n'ont pas d'autres solutions de garde à la demi-journée. Lors de l'inscription, les parents devront fournir un certificat de scolarité.

B- Projet éducatif : (ci-joint)

Un projet éducatif écrit est donnée aux familles à l'inscription. Il présente la structure et les objectifs généraux de l'association.

C- Projet pédagogique : (ci-joints)

Lors d'une commission spécifique animation avec les élus du bureau, ceux-ci ont validés le choix des animateurs et le contenu des projets pédagogiques.

Afin de préparer au mieux l'accueil des enfants, des réunions de préparation avec l'ensemble des équipes ont lieu (25/05/2013 ; 06/07/2013).

Un projet pédagogique est rédigé à chaque période d'accueil d'enfants.

Deux projets pédagogiques distincts ont été rédigés pour l'été 2013 :

- Du 8 juillet au 9 août, sous la direction de Florie DUMAS. Le thème sera « Art attitude et le jeu sous toutes ses formes ».
- Du 12 au 30 août, sous la direction de Djamel BAÏBA. Le thème choisi est « La B.D et ses personnages ».

D- L'encadrement :

Le choix des animateurs est assujetti à la production de certains documents (extrait du casier judiciaire n°3, RIB, fiche salarié, vaccins à jour). La déclaration de chaque animateur est obligatoire, à chaque vacances, auprès de la DDSCPP qui fera la demande du casier judiciaire n°2.

Sur les deux mois d'été, chaque directeur est secondé par une directrice adjointe :

-au côté de Florie Dumas, Mme ROUCHON Béatrice, permanente de la structure, habilité à l'animation.

-au côté de Djamel BAÏBA, Mme GARDON Aurélie, titulaire du BAFD.

Pour l'été, chaque équipe est composée de :

- 3 animateurs (2 BAFA et 1 stagiaire) pour les moins de 6 ans (1 animateur pour 8 enfants)
- 3 animateurs pour les 6/8 ans
- 2 animateurs pour les 9/14 ans.

Chaque animateur est affecté à un groupe ce qui permet une relation de confiance tant pour les enfants que pour les parents .

E- Organisation pratique :

1- Le programme d'animation d'une journée :

- **L'ouverture est à 8h00** et l'accueil s'échelonne jusqu'à 9h. Des coins pédagogiques, éducatifs et petits jeux attendent les enfants (puzzles coloriages).
- **A 9h15, c'est le début des activités de la demi-journée.** Ce sont des activités manuelles.
- **De 11h15 à 11h45, il y a un temps libre intérieur ou extérieur en fonction de la météo.** Ce sont à l'extérieur des jeux au toboggan, jeux de loup, de vélo (3 dresiennes, 3 trottinettes, 3 vélos) et plutôt dînette à l'intérieur.
- **De 11h45 à 12h, c'est le départ des enfants.** Les animateurs sont au courant et restent avec les enfants qui partent dans une salle à part.
- **De 11h45 à 13h15, c'est le repas (10 à 15 enfants de 4 à 6 ans).** Il y a passage aux toilettes et lavage des mains. Les enfants sont mélangés au niveau des tranches d'âge.
- **A 13h15, c'est le retour à la salle des petits après passage aux toilettes.** Il y a un temps calme d'une demi-heure environ pour ceux qui le souhaitent en mezzanine avec musique douce et histoire.
- **De 13h30 à 14h, un nouvel accueil échelonné pour l'après midi.** Il y a jeux de société, voitures, etc.
- **De 14h15 à 16h, reprise des activités en fonction du programme, plutôt en extérieur.**
- **De 16h à 16h30, temps du goûter fourni par le GOLLA.**
- **De 16h30 à 17h, temps libre.**
- **De 17h à 17h30, départ des enfants.**
- **De 17h30 à 18h, garderie payante sur inscription.**

2- Conditions à respecter :

• **L'accueil :**

L'accueil des enfants se fait tous les jours : le matin, l'après midi , à la journée avec ou sans repas.

Les parents doivent passer au bureau pour signifier leur arrivée . La CAF demande à ce que soit précisé les heures d'arrivée et de départ des enfants.

Les parents doivent ensuite accompagner leur enfants dans la salle qui leur est réservée.

• **La santé :**

Dans les locaux, une infirmerie est à disposition avec 2 lits séparés et une salle de soins.

En cas de besoin d'un médecin, le groupement médical d Annonay est prévenu et le Dr Damer intervient et si besoin les pompiers.

• **La sécurité :**

Concernant les bâtiments, nous avons abordés différents points de sécurité :

- les prises électriques sont aux normes ;
- les produits d'entretiens sont sous clés

- une barrière est présente en haut de l'escalier menant à la mezzanine faisant office de dortoir. Nous avons demandé la pose d'une barrière au bas de l'escalier ce qui a à ce jour est réalisé.
- Des jeux extérieurs sont à disposition : toboggan, 2 balançoires, « cage à grimper ». Ils ont été mis en place par une société agréée. La maintenance est actuellement faite par les responsables du GOLLA. Nous leur conseillons de re contacter cette société afin de s'assurer que ce fonctionnement est autorisé et les couvre en cas d'accidents.

Cette aire de jeux est accessible pour les plus de 7 ans, ce qui est précisé sur un écriteau à proximité des jeux. Elle est sous la responsabilité des encadrants du groupe. Seul l'accès au toboggan est laissé aux enfants de moins de 6 ans.

3- Le repas:

Il est amené en liaison froide par une société de Claveyson, spécialisée dans la restauration pour enfants et qui travaille avec beaucoup d'écoles. Cette société a également une charte de qualité pour achat de produits locaux.

Les menus sont reçus 15 jours avant.

Le repas est livré tôt. Le personnel de cuisine a eu la formation pour contrôler les repas et assurer la bonne conservation (repas témoin, contrôle bactériologique, circulation marche en avant). Si il y a un problème constaté, la société est avertie et revient livrer dans la matinée. Le repas est ensuite réchauffé par le personnel du GOLLA. Il est servi dans la salle de restauration . Le projet d'achat de rehausseurs de chaises est en cours.

En cas d'allergie, la cuisinière est mise au courant. Des adaptations pour les repas sont possibles : respect sans porc, sans viandes , sans gluten et sans sel. Si il n'y a pas d'aménagement possible pour le repas, les parents l'apportent. Un frigidaire est mis à disposition .

4- Déplacements :

Concernant les transports, le GOLLA est équipé de 2 mini-bus de 9 places, équipés de rehausseurs. Le personnel qui conduit doit avoir plus de 2 ans de permis.

Pour les sorties avec un grand nombre d'enfants, le GOLLA fait appel à une société de transports avec des cars équipés de ceintures.

Un ramassage payant est possible pour les familles habitant Annonay et non véhiculées sur réservation uniquement avec un nombre limité.

III- CONCLUSION :

Le GOLLA a une expérience d'accueil depuis de nombreuses années.

Les directeurs du centre de loisirs sont soucieux du bon fonctionnement de l'établissement. Ils restent vigilants envers les points de sécurité (ajout d'une barrière en bas des escaliers, projet d'achat de matériels spécifiques aux petits lors des repas), le personnel encadrant et l'accueil des enfants.

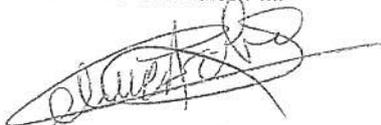
Ils sont ouverts à toutes propositions qui tendent à améliorer les conditions d'accueil et de sécurité. Nous validons la demande des directeurs pour les conditions d'accueil des enfants âgés de 3 ans.

Ils effectuent les démarches nécessaires auprès de la DDSCPP , de la mairie d'Annonay et de la CAF.

Au vue de l'expérience, des conditions d'accueil proposées par le GOLLA et de leur collaboration, nous émettons un avis favorable à la poursuite de l'accueil pour les enfants de 4 à 6 ans dans le cadre du centre de loisirs sans hébergement.

C. ARCHIER

Infirmière Puéricultrice PMI



I. LONGUEVILLE

Infirmière Puéricultrice PMI



le 12/07/13
4

